

PROMOTIONS AU CHOIX SECRETAIRES ADMINISTRATIFS

Lors de la CAP Nationale de mobilité des Secrétaires Administratifs du 21 juin 2018, le SNAPATSI a demandé la communication du nombre de promotions au choix dans le corps des Secrétaires Administratifs au titre de l'année 2019.

Promotions au choix 2019 dans la Police Nationale : 91
 Gendarmerie 12 - Juridictions Administratives 8 - Administration Centrale 12 - Préfectures 135

Pour rappel :

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
21	17	31	35	36	34	38	51	51	59

Ce nombre augmente significativement au titre de l'année 2019, conséquence de l'application du protocole du 11 avril 2016, **signé uniquement par le SNAPATSI** pour les personnels administratifs et techniques.

Extrait du protocole : « Les personnels de la police nationale pourront bénéficier du plan de requalification lié au Plan Préfecture Nouvelle Génération (PPNG). Ce plan prévoit un repyramidage sur 5 ans de la filière administrative au profit des catégories A et B, lié à l'évolution des préfectures (requalification au global de 120 B en A et 210 C et B dès 2016). Les agents de la filière administrative qui servent dans le périmètre de la police nationale pourront se présenter aux concours directs internes recréés à partir de 2016 et aux nouveaux examens professionnels. Si les postes ouverts le sont en préfectures, l'égalité des chances des agents des corps fusionnés sera garantie par la mixité des jurys, la diversité des sujets d'examen, et un accès amélioré des personnels administratifs de police à la formation. Par ailleurs, les conditions d'avancement pour les corps administratifs feront l'objet d'une attention particulière dans une logique d'harmonisation et d'équité des règles applicables à tous les périmètres pour les avancements de grade et de corps. »



BUREAU NATIONAL
 52 rue de Dunkerque
 75009 PARIS
 Tel. 01.55.34.33.20
 Fax. 01.44.53.01.14
snapatsi@snapatsi.fr

Encore un effet positif de la fusion des corps administratifs